

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 20 avril 2015 à 20H30

SALLE DES FETES DE TERRASSON-LAVILLEDIEU

Sous la présidence de Dominique BOUSQUET, le conseil de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort s'est tenu le lundi 20 avril 2015 à la salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu.

Dominique BOUSQUET accueille le public et les conseillers par un mot de bienvenue.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard BEAUDRY

La réunion débute à 20h40.

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- **Débat d'Orientations Budgétaires**
- **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Annie MARTY représente Jean-Marie SALVETAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Marie CHANQUOI, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

Point 1 : Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires

I. Les orientations financières 2015

1- Sur les recettes

A- *Le produit fiscal attendu*

Toutes choses égales par ailleurs, et sans intégrer les charges « obligatoires » occasionnées par les transferts de compétences de 2014, nous constatons une certaine stabilité du produit de la fiscalité. Selon les éléments transmis par les services des finances publiques, un accroissement de 7 600€ des recettes fiscales serait attendu en 2015. Le produit attendu, avec un maintien de la fiscalité nous permettrait de couvrir 756 836€ de charges contre 748 747€ en 2014.

B- *La Dotation Globale de Financement*

Comme évoqué précédemment, la DGF devrait connaître une baisse non négligeable pour notre collectivité. Ce sont 70 000€ de baisse de dotation qui seront enregistrés faisant varier notre DGF de 225 839€ en 2014 à 154 332€ en 2015.

C- Les autres sources de financement

L'absence de données fiables et certaines quant au montant susceptible d'être perçu au titre du FPIC ne permet pas de pouvoir envisager une revalorisation de ce montant sur 2014. Aussi, et dans ce contexte il ne peut être envisagé une source de recette complémentaire sur ce poste.

Par ailleurs, sur l'exercice 2014, les excédents de fonctionnement sur les exercices antérieurs s'élevaient à plus de 500 000€ (en fonctionnement et en investissement). Les comptes administratifs des différents budgets laissent apparaître un excédent net cumulé de 127 834.95€ pour l'établissement du budget 2015.

2- Sur les dépenses

Suite à l'installation de la Communauté de Communes, et à l'issue du diagnostic des compétences exercées sur chacun des territoires, il avait été acté en 2014 que les compétences suivantes seraient intégrées au budget communautaire :

- **en premier lieu, le tourisme.** Cette compétence, exercée par deux territoires sur trois, a fait l'objet d'une généralisation sur l'ensemble de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2014. Fer de lance de la promotion du territoire, l'office de tourisme intercommunautaire a vu le jour au 1^{er} janvier 2015 et entre désormais dans sa phase de développement, de valorisation et de structuration de l'offre touristique de notre bassin de vie.

Cette compétence, dont la charge est non négligeable pour le budget communautaire, doit à terme devenir une source véritable de retombées économiques et par voie de conséquence, de recettes complémentaires. L'exercice de la compétence en année pleine se traduit par un accroissement mécanique de la charge de près de 130 000€ à quoi il convient de rajouter les rémunérations liées aux moyens humains supplémentaires nécessaires à la direction de l'office. Globalement ce sont 170 000€ supplémentaires qui devront être pris en charge sur l'exercice 2015.

- **l'action sociale, par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais.** Dès le 1^{er} janvier 2014, un budget commun ainsi qu'une organisation commune ont été arrêtés en s'attachant à respecter l'historique des différentes entités, le maintien des emplois et la préservation de la proximité qui existait jusqu'alors. Au-delà des différents agrégats de charges existants, la fusion s'est traduite par une nécessaire harmonisation des rémunérations, modes de fonctionnement et autres pratiques. Aussi, dans les faits, ce sont 130 000€ supplémentaires qui seront à intégrer au budget communautaire sur 2015. De nécessaires économies d'échelle seront à rechercher dans les années à venir et pourront s'opérer par la réduction des charges fixes de structure.

- **troisième compétence ayant fait l'objet d'une intégration complète au 1^{er} juillet 2014 est celle relative aux accueils de loisirs extrascolaires.** Trois accueils sont actuellement déployés sur l'ensemble du territoire communautaire, deux étaient déjà intégrés dans les compétences de Causses et Vézère et du Pays de Hautefort, la troisième, celle de Terrasson a fait l'objet d'une prise en charge sur 6 mois en 2014. Aussi, l'intégration en année pleine de cette compétence génère 112 000€ de charges supplémentaires sur le budget 2015. Tout comme pour l'action sociale, une nécessaire réflexion devra être menée afin de dégager des économies d'échelle sur cette compétence. La baisse continue des effectifs accueillis posera la question du maintien des moyens tels qu'actuellement déployés.

Aussi, et compte-tenu de ce qui précède, ce sont près de 412 000€ qui viennent mécaniquement augmenter le budget communautaire 2015 sans intégrer de nouvelles compétences.

Néanmoins, et au-delà de ces éléments, la Communauté de communes se doit de statuer sur un certain nombre de compétences jusqu'alors exercées partiellement sur le territoire. Il s'agit pour l'essentiel :

- du transport scolaire. La compétence est exercée de manière différenciée et seul le Terrassonnais prenait en charge cette compétence. Les communes de Causses et Vézère et du Pays de Hautefort adhéraient respectivement au SIVS et au SIVOS d'Excideuil. Il est à noter que les montants de participation des familles s'élevaient à 64€ pour le Terrassonnais, 100€ pour le Pays de Hautefort et 126€ pour Causses et Vézère.

- de la compétence voirie qui était exercée sur le Terrassonnais.

- du périscolaire qui était exercé sur Causses et Vézère.

- de l'urbanisme pour lequel le retrait de l'état dans le traitement des dossiers des communes adhérentes rend urgente la nécessité de statuer sur cette problématique.

Parallèlement, deux dossiers restent en suspens et nécessitent l'intervention de la Communauté de Communes. Il s'agit :

- de la prise en charge d'une partie de la station d'épuration basée sur le Terrassonnais et dont la réalisation vise à favoriser l'implantation des Fermiers du Périgord dans la Zone d'activité,

- de la prise en charge des charges liées à l'aire d'accueil des gens du voyage.

IV- Orientations communautaires 2015-2018

Compte-tenu des prérogatives qui sont non seulement imposées par l'histoire des différents territoires mais également afin de contribuer à la structuration du territoire communautaire en intégrant ses spécificités (assise rurale tout en ayant un pôle industriel fort, territoire vaste et morcelé, taux d'intégration des compétences très variable, développement d'actions disparates et sans cohérence les unes par rapport aux autres) il est proposé de déterminer un projet territorial dont les grandes orientations seraient les suivantes :

- **contribuer à la mobilité des élèves du secondaire** en garantissant à tout enfant domicilié dans une commune du territoire de pouvoir être scolarisé dans un établissement du secondaire sans que le coût soit un frein pour les familles. Une prise en charge unifiée de cette compétence permettrait à toute famille du territoire de n'avoir à s'acquitter que d'un montant de 64€ par an au titre des frais de transport scolaire. Globalement, près de 400 familles verraient leur participation au transport scolaire diminuer de 35 à 50% sur une année et 29 communes du territoire transfèreraient près de 80 000€ de charges à la communauté de communes.

Cette prise de compétence globale et unifiée se traduirait par une charge de 140 000€ en année pleine dont 35 000€ déjà financés par le budget communautaire au titre de la compétence exercée par la CC du Terrassonnais.

- **uniformiser et améliorer qualitativement les modalités d'accueil des enfants sur les temps d'activités pédagogiques**. Cette prise de compétence s'inscrirait dans un maillage logique et cohérent des actions de l'intercommunalité en faveur de la jeunesse. Après avoir intégré les temps extrascolaires, l'action de l'intercommunalité s'étendrait pour garantir à tout enfant accueilli en dehors du temps scolaire une prise en charge de qualité, mutualisée et équivalente quelle que soit sa commune de résidence. Par ailleurs, la prise en charge de cette compétence permettrait à terme de mutualiser les moyens et les compétences en vue d'économies d'échelle substantielles.

La charge en année pleine de cette prise de compétence s'élèverait à 200 000€ en année pleine. Néanmoins, sur ce point, les travaux initiaux réalisés par la Commission vont nécessiter un approfondissement des charges réelles liées à cette compétence, la définition d'une véritable organisation et, le cas échéant,

- **assurer une action cohérente sur la voirie communautaire en développant un service commun de voirie qui prendrait en charge le fauchage débroussaillage et l'entretien des chemins de randonnées**. Cette action serait assurée à moyens constants par les agents déjà en poste au sein de l'intercommunalité et par les dépenses déjà supportées par les différentes communes. En dehors des périodes hautes d'activité, les agents seraient mis à disposition des communes de moins de 1 000 habitants pour soutenir les actions déjà menées par leurs propres services de voirie. Le maintien de cette compétence dans le giron de la Communauté de communes s'inscrirait également dans le développement de notre politique touristique en alliant aux grands sites présents sur le territoire (jardins de l'imaginaire, château de Hautefort, grotte de Tourtoirac...) les activités pédestres sur des sentiers correctement identifiés, nettoyés et balisés.

Néanmoins, il conviendra au titre de l'exercice 2015 et avant la restitution de la compétence route, de finaliser les quelques aménagements indispensables restant à faire afin de remettre le réseau des voies communautaires en étant sur le Terrassonnais. Un budget de 80 000€ serait nécessaire pour réaliser cette opération.

- **promouvoir une action culturelle communautaire en subventionnant les actions menées par les communes**. Dans cette optique il s'agirait de réserver 40 000€ pour soutenir et promouvoir les projets territoriaux afin de faire bénéficier les communes des fonds départementaux.

- **contribuer au désenclavement technologique des zones rurales** par l'installation d'un télécentre dans les locaux intercommunaux actuellement disponibles sur la commune de Hautefort. Il s'agirait de favoriser l'installation de cette plateforme en contribuant financièrement à hauteur de 40 000€ dont 30 000€ seraient récupérables à l'issue du contrat de mise à disposition.

- **Installer des dispositifs d'accueil numérique sur l'ensemble du territoire** dans le cadre de la promotion touristique pour un montant de 36 350€ qui après subventions laissent 10 000€ à supporter par la Communauté de Communes. .

Raisonnablement ces axes d'action viseraient à définir un projet équilibré entre le secteur rural et le secteur urbain, en soutenant les actions déjà mises en œuvre et en développant des projets structurants sur le territoire.

Afin de mener à bien ce projet, un million d'euros supplémentaires seront nécessaires sur le budget communautaire. L'objectif demeure d'impacter dès le début du mandat la fiscalité pour se donner les moyens de mettre en place le projet et ne plus à avoir à la faire varier sur les années à venir.

V- Conséquences sur la fiscalité

Comme indiqué précédemment, les bases du produit fiscal communautaire connaissent un certain tassement et le produit fiscal attendu ne va pas connaître de croissance mécanique sans intervention sur les taux.

Par ailleurs, les charges « obligatoires » qu'il convient d'assumer sur 2015 nécessitent 532 000€ de recettes supplémentaires.

Aussi, de par ces éléments il est indispensable de procéder à une revalorisation des taux d'imposition intercommunaux afin de garantir un niveau de recettes suffisant à la couverture des charges intercommunales. Selon les projections ayant été établies, les taux intercommunaux s'articuleraient selon les modalités suivantes :

Au-delà de ces éléments, les grandes orientations présentées laisseraient supposer un niveau de charges supplémentaires de près de 450 000€. Le produit fiscal supplémentaire nécessaire s'élèverait donc à près de 1 000 000€ avec pour conséquence une revalorisation des taux d'imposition selon les modalités suivantes :

Ex Terrassonnais

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Variation
TH	0,592	0,6548	1,98	202%
TFB	1,01	1,0438	2,68	157%
TFNB	5,93	6,1208	15,6	155%
CFE	1	1,0524	2,83	169%

Ex Causes et Vézère

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Variation
TH	1,16	1,1354	2,46	117%
TFB	1,34	1,323	2,95	123%
TFNB	5,81	6,0192	15,5	158%
CFE	1,49	1,467	3,24	121%

Ex Pays de Hautefort

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Variation
TH	1,9	1,7616	3,08	75%
TFB	1,69	1,6192	3,25	101%
TFNB	9,33	8,9976	18,47	105%
CFE	2,08	1,9662	3,74	90%

Monsieur le Président indique aux conseillers communautaires que les membres du Bureau ont demandé qu'une somme de 300 000 euros soit consacrée à l'Economie pour prévoir des recettes nouvelles pour les prochaines années et qu'une étude précise soit menée sur les conséquences d'un changement de fiscalité prenant en compte les avantages et inconvénients du passage en Fiscalité Professionnelle Unique par rapport à la Communauté de Communes, aux Communes et aux entreprises.

Monsieur DELMON indique qu'il souhaite l'établissement d'un business plan pour les années 2016/2017 pour avoir une visibilité à 2/3 ans. Des dépenses sont d'ores et déjà prévisibles en 2016 avec le lancement d'un PLUI, la Communauté de Communes devrait s'engager dans cette voie d'ici la fin de l'année (200 à 300 000€) ;

l'aménagement de la Zone d'Activités à Terrasson avec la construction d'un rond-point afin de la rendre accessible et prête à accueillir d'autres entreprises ; la station d'épuration.

Il insiste en indiquant qu'il ne faut pas oublier l'économie et qu'au minimum il faut consacrer dans le budget 2015 une somme de 300 000€. De plus, il demande l'état de la dette.

Monsieur MOULINIER indique que l'encours de la dette consolidé au 31/12/2014 est de 1,942 million d'euros ; les intérêts se situent à près de 283 000€.

Il précise qu'une somme de 95 à 100 000 euros sera réservée en 2015 pour des travaux de voirie sur l'ex CCT afin de remettre en état la voirie communautaire avant le retour de la compétence aux communes.

Monsieur le Président précise également qu'il faut prévoir dans les dépenses des prochaines années la création d'une aire d'accueil des gens du voyage afin d'être en conformité avec la loi et à la demande pressante de Monsieur le Préfet. Le coût prévisionnel se situe à 700 à 800 000€ subventionnés à 50%.

Monsieur CAGNIART demande des explications sur les montants indiqués concernant les ALSH (participation de la CC aux ALSH extérieurs au territoire Larche et Montignac) ; les 35% Direction (6 mois en 2015, à compter du 1^{er} juin). Il interpelle Monsieur le Maire de Terrasson concernant les retombées financières attendues suite aux investissements sur la Zone d'Activités et demande si la meilleure des solidarités n'est pas le passage en FPU.

Monsieur DELMON indique qu'il attend d'avoir des simulations précises pour se prononcer sur un éventuel passage en FPU. Il explique que lorsque les Fermiers du Périgord déménageront du terrain communal qu'ils occupent actuellement vers la ZA d'intérêt communautaire, la Mairie de Terrasson perdra environ 300 000€ de recettes fiscales qui viendront sur le budget communautaire.

Monsieur MALAURIE explique qu'il est conscient de l'importance de l'économie pour la communauté de communes mais qu'il ne faut pas oublier des préoccupations plus « terre à terre ».

Il se dit favorable à la prise en charge des TAP par la Communauté de Communes sachant que la dépense à supporter sera limitée. Le coût par élève se situe dans une moyenne de 150€ auxquels l'Etat apporte 50€ de fond d'amorçage et la CAF, 50€ également. Ce serait un signal fort auprès de nos administrés.

Concernant le transport scolaire, il souhaiterait qu'il soit étendu au transport des élèves du primaire.

Enfin, il remarque que la somme provisionnée de 95 000€ pour remettre en état la voirie communautaire sera insuffisante à boucher tous les trous.

Monsieur GUARISE affirme que des provisions financières suffisantes doivent être mises dans l'économie, seul vecteur de ressources dans les années futures. Il demande que les prêts soient renégociés compte tenu de la conjoncture actuelle avec des taux bas. Il demande qu'une réflexion soit engagée pour trouver de nouvelles sources de recettes et indique que des économies doivent être faites dans tous les secteurs.

Monsieur ARMAGHANIAN comprend que la hausse de la fiscalité est incontournable mais demande à ce que ça ne se renouvelle pas chaque année car l'impact auprès des ménages n'est pas anodin.

Point 2 : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

" jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. "

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 379 090,78 €

(Hors chapitre 16 " Remboursement d'emprunts ")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 94 772,69 € (< 25% x 379 090,78 €)

Cette somme de 94 772,69 € sera inscrite et ajustée au budget 2015 qui sera voté ultérieurement.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Documents d'urbanisme : 30 000 € (article 202, chapitre 20),

Autres agencements : 34 772,69€ (article 2128)

Immobilisations reçues : 30 000€ (article 2317)

Sommes qui respectent le quart des crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la classe 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ANGLARD demande qu'une information sur le rôle de la Mission Locale soit faite à un prochain conseil communautaire.

Monsieur MIGNOT demande si un bilan a été effectué au bout des 6 mois d'exercice du Directeur de l'Office de Tourisme.

Monsieur GAUTHIER, Président de l'OT, indique que le bilan est très positif, la fusion des 3 OT a été menée à bien dans un délai très court, qu'une brochure commune a été créée.

Fin de la réunion à 22h40

**Le Secrétaire,
Bernard BEAUDRY**

**Le Président,
Dominique BOUSQUET**